

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 février 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente  
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré (partie de séance)	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve souligne la *Semaine nationale de prévention du suicide*. Elle invite madame Lynda Poirier, directrice du *Centre de prévention du suicide*, à présenter l'organisme et la semaine de la prévention du suicide, qui se déroule du 3 au 9 février 2019.

Monsieur le maire Régis Labeaume prend la parole pour souligner l'importance de cette cause.

**CV-2019-0071 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le greffier mentionne qu'une modification a été apportée à une annexe du sommaire décisionnel FN2019-002.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0072 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2019, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 janvier 2019 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 janvier 2019 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré quitte définitivement la séance. Il est 18 h 47.

## **Avis de proposition**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 18 h 58.

## **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Raymond Dion dépose un avis de proposition relatif au raccordement des rues Monseigneur-Cooke et du Jade au réseau d'aqueduc municipal.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2019-0073** Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2019, relatif à la politique de déneigement de la Ville de Québec - **A1VC2019-001** (Ra-2103)

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel A1VC2019-001. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition

pour les motifs qui y sont énoncés, et de poursuivre les travaux, le projet-pilote et les analyses avant d'amorcer des consultations publiques liées à la politique de déneigement. À tout moment, n'importe quel membre du conseil peut soumettre des propositions d'amélioration des pratiques de déneigement qui seront analysées et considérées dans la démarche actuelle.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la politique de déneigement a été amendée par le conseil de la ville le 20 janvier 2009;

Attendu qu'elle vise l'harmonisation du service de déneigement dans toute la ville de Québec;

Attendu qu'elle précise les conditions de déneigement d'une chaussée, d'un trottoir, d'un escalier ou d'un lien piétonnier;

Attendu qu'elle précise aussi les conditions de l'enlèvement de la neige et de son transport;

Attendu que des changements importants dans la gestion des opérations de déneigement de la Ville de Québec ont été apportés dans les dernières années;

Attendu qu'en novembre 2016, la Ville a annoncé qu'elle donnait la gestion des opérations de déneigement à un seul responsable situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge plutôt que d'avoir un décideur par arrondissement;

Attendu qu'elle a ensuite transféré la responsabilité à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour les années suivantes;

Attendu que la Ville de Québec compte six arrondissements qui ont des caractéristiques particulières et des besoins différents en matière de déneigement;

Attendu que les technologies, les techniques et les moyens de déneigement évoluent constamment;

Attendu que le réseau routier de la ville de Québec s'est développé et que certains secteurs ont considérablement évolué depuis l'amendement de la politique de déneigement en 2009;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la politique de déneigement soit révisée d'ici le 30 septembre 2019 et que cette révision soit précédée d'une consultation publique mise en place dans chaque arrondissement.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernoult, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Marie-Josée Savard,

Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5      Contre : 13

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2019-0074 Félicitations à madame Anne-Marie Olivier, consacrée *Personnalité de l'année 2018* lors de la 15<sup>e</sup> Soirée du lauréat *Le Soleil - Radio-Canada*, ainsi qu'aux autres lauréats de cette soirée**

---

Attendu que le 29 janvier 2019 a eu lieu la 15<sup>e</sup> Soirée du lauréat *Le Soleil – Radio-Canada*;

Attendu que cette soirée vise à récompenser des personnalités qui se distinguent et qui contribuent au rayonnement de la région de Québec;

Attendu qu'à cette occasion, madame Anne-Marie Olivier, directrice artistique du *Théâtre du Trident*, a été consacrée *Personnalité de l'année 2018* pour son travail et son engagement dans le milieu des arts de la scène depuis plus de 20 ans;

Attendu que la grande lauréate est arrivée à Québec en 1997 pour y poursuivre des études au *Conservatoire d'art dramatique de Québec*;

Attendu que madame Anne-Marie Olivier trouve son inspiration dans les rues de la ville de Québec pour créer de nouvelles pièces de théâtre;

Attendu qu'elle s'est aussi distinguée à l'automne 2018 avec le prestigieux *Prix littéraire du Gouverneur général*, dans la catégorie théâtre, pour sa pièce *Venir au monde*;

Attendu que cette soirée fut aussi l'occasion d'honorer des personnalités de différents domaines incluant les affaires et l'économie, la science et la recherche, la société, la jeunesse, les arts et la culture ainsi que les sports et les loisirs;

Attendu qu'outre madame Anne-Marie Olivier, les autres lauréats de cette soirée sont madame Marie-Claude Houle dans la catégorie *Affaires et économie*, monsieur Normand Voyer dans la catégorie *Science et recherche*, monsieur Gabriel Tremblay dans la catégorie *Société*, monsieur Jonathan Lévesque dans la catégorie *Jeunesse*, monsieur Hubert Lenoir dans la catégorie *Arts et culture*, madame Laurie Blouin dans la catégorie *Sports et loisirs*, ainsi que monsieur Roland Lepage dans la catégorie *Coup de coeur du jury*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Anne-Marie Olivier, ainsi que tous les autres lauréats pour les prix remportés et les remercient pour leur contribution importante au rayonnement de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0075** **Félicitations à l'*Auberge Saint-Antoine*, à l'*Hôtel 71* et à l'hôtel *Le Germain*, pour l'obtention de certificats d'excellence à l'occasion des *Traveler's Choice 2019***

---

Attendu que trois hôtels de Québec ont récemment reçu des certificats d'excellence en étant identifiés *Meilleur hôtel* à l'occasion des *Travelers' Choice 2019* décernés par le site de référence mondial *TripAdvisor*;

Attendu que les lauréats de cette haute distinction sont sélectionnés à partir de millions de critiques et d'opinions recueillies au cours de la dernière année dans le monde entier;

Attendu que l'*Auberge Saint-Antoine* occupe le 8<sup>e</sup> rang, l'*Hôtel 71*, le 10<sup>e</sup> rang et l'hôtel *Le Germain* se classe au 23<sup>e</sup> rang;

Attendu que ces trois hôtels de Québec font également partie du temple de la renommée de *TripAdvisor* puisqu'ils se démarquent au classement depuis plusieurs années;

Attendu que pour cette édition des prix, *TripAdvisor* a reconnu 7812 établissements dans 94 pays et 8 régions du monde;

Attendu qu'un total de 25 établissements hôteliers à Québec ont reçu un prix dans l'une ou l'autre des catégories incluant le *Meilleur service*, le *Meilleur hôtel pour les amoureux* et le *Meilleur petit hôtel*;

Attendu que ces hôtels contribuent au rayonnement de Québec en tant que destination touristique de premier choix;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'ensemble du personnel de l'*Auberge Saint-Antoine*, de l'*Hôtel 71* et de l'hôtel *Le Germain* pour leur travail remarquable ainsi que tous les autres hôteliers de l'industrie pour la qualité de leurs services et pour leur contribution au développement économique et touristique de la région.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0076 Félicitations à toute l'équipe du *Café Buade* pour le 100<sup>e</sup> anniversaire du restaurant**

---

Attendu qu'en 1919, le *New World Café*, aujourd'hui le *Café Buade*, ouvrait ses portes au 31, rue de Buade;

Attendu que malgré l'évolution du marché, cette véritable institution qui célèbre son 100<sup>e</sup> anniversaire a su garder une place de choix dans le domaine de la restauration à Québec;

Attendu que son succès repose, entre autres, sur son ambiance invitante et chaleureuse, typique du Vieux-Québec;

Attendu qu'avec ses 100 chandelles, ce restaurant est l'un des plus anciens de la ville de Québec;

Attendu que sa cuisine familiale et classique élaborée avec les produits du terroir lui a permis de conserver une clientèle fidèle et de charmer les visiteurs de passage au fil du temps;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent toute l'équipe du *Café Buade*, dont les propriétaires actuels madame Chantal Poulin et monsieur Marc Lavoie, pour le 100<sup>e</sup> anniversaire du restaurant.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0077 Félicitations à madame Laurie Blouin et à monsieur Alex Beaulieu-Marchand pour leurs performances aux *X Games***

---

Attendu que l'édition 2019 des *X Games* hivernaux s'est déroulée du 24 au 27 janvier 2019 à Aspen, au Colorado;

Attendu qu'à cette occasion, deux athlètes de la région, le skieur Alex Beaulieu-Marchand et la planchiste Laurie Blouin se sont distingués en accédant au podium;

Attendu que le skieur Alex Beaulieu-Marchand a remporté deux médailles d'argent, l'une à l'épreuve du grand saut et l'autre à l'épreuve de « slopestyle »;

Attendu que pour sa part, la planchiste Laurie Blouin a remporté la médaille d'or à l'épreuve du grand saut lors de sa toute première participation aux *X Games*;

Attendu que les médailles remportées par monsieur Alex Beaulieu-Marchand et madame Laurie Blouin s'ajoutent à celles qu'ils ont déjà cumulées lors de compétitions internationales d'envergure, incluant celles aux *Jeux olympiques de Pyeongchang*;

Attendu que monsieur Alex Beaulieu Marchand a remporté une troisième

médaille en dix jours en montant sur la 3<sup>e</sup> marche du podium en *Big Air* aux *Championnats du monde de ski acrobatique* le 2 février 2019, en Utah;

Attendu que monsieur Alex Beaulieu-Marchand et madame Laurie Blouin sont de véritables ambassadeurs pour la pratique des sports hivernaux dans la région;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Alex Beaulieu-Marchand et madame Laurie Blouin pour leurs performances exceptionnelles au *X Games* et leur transmettent tous leurs vœux de succès pour la poursuite de leur carrière.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

## **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2019-0078** **Ratification du renouvellement de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - [AP2018-841](#) (CT-2402879) — (Ra-2101)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° de ratifier le renouvellement de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le versement des frais d'exploitation et des honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec pour les années 2019 à 2023.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2019-0079** **Annulation de l'appel public d'intérêt VQ-48731 relatif à la vente d'un immeuble situé au 11 001, boulevard Valcartier, connu et désigné comme étant le lot 4 787 613 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 787 613 du cadastre du Québec et vente de ce même lot – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2018-281 (Ra-2101)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public d'intérêt VQ-48731 pour la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 787 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situé dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 787 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 807,4 mètres carrés, tel qu'illustré au plan joint à l'offre d'achat;
- 3° de vendre, à *CoraSam inc.*, pour la somme de 202 000 \$, plus les taxes applicables, le lot 4 787 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 807,4 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 32.

Messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet déclarent qu'ils ne participent pas aux délibérations concernant le sommaire décisionnel CU2019-010 et quittent temporairement la séance. Il est 19 h 34.

**CV-2019-0080** **Ententes triennales entre la Ville de Québec et neuf organismes culturels professionnels, relatives au versement de subventions prévues dans le cadre de la mesure *Première Ovation* - CU2019-010 (CT-2406228) — (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser:

- 1° la conclusion des ententes triennales entre la Ville de Québec et neuf organismes culturels professionnels, relatives au versement annuel d'une subvention et de frais de gestion pour les années 2019, 2020 et 2021 dans le cadre de la mesure *Première Ovation*, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées comme suit :

- *L'Ampli de Québec* : 258 454 \$, frais de gestion 15 000 \$, non taxables;
- *École de cirque de Québec* : 48 000 \$, frais de gestion 7 500 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
- *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine* : 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, non taxables;
- *L'Institut Canadien de Québec* : 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
- *Manif d'art* : 198 397 \$, frais de gestion 15 000 \$ (exonérés de la TPS et de la TVQ);
- *Les Productions Recto-Verso inc.* : 132 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, plus les taxes applicables;
- *Premier Acte* : 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
- *Action patrimoine (architecture et paysages du Québec)* : 96 400 \$ pour 2019 et 102 400 \$ pour 2020 et 2021, frais de gestion 15 000 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
- *Coop Spira* : 100 000 \$, frais de gestion 15 000 \$, plus les taxes applicables;

2° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet reviennent à la séance. Il est 19 h 35.

**CV-2019-0081 Propriété de la rue du Maine, constituée en partie du lot 1 026 475 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2018-301 (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser que la rue du Maine, constituée en partie du lot 1 026 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, devienne la propriété de la Ville de Québec, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0082 Entente entre la Ville de Québec et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec de Québec - Hiver 2019 (COFJQQ - 2019), relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Finale des Jeux du Québec hiver 2019 - LS2018-116 (CT-LS2018-116) — (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme de 800 000 \$, à même la *Réserve financière favorisant la réalisation des grands événements et des projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563), pour la tenue de l'événement *Finale des Jeux du Québec hiver 2019*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec de Québec - Hiver 2019 (COFJQQ - 2019)*, relative au versement d'une subvention de 800 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de l'événement *Finale des Jeux du Québec hiver 2019*, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0083 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour le lot 2 163 123 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2019-006 (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), d'appuyer la demande pour l'aliénation et le lotissement, dans le but de subdiviser le lot 2 163 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et de vendre une parcelle de ce lot d'une superficie de 4 000 mètres carrés, sur la base de l'analyse contenue au présent sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0084** **Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de l'oeuvre d'art – Monument *Vivre ensemble* en hommage aux victimes des événements du 29 janvier 2017 (Dossier 53191) - AP2018-834 (CT-2405175) — (Ra-2103)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à madame Luce Pelletier, artiste professionnelle, le contrat pour l'acquisition de l'oeuvre d'art – Monument *Vivre ensemble* en hommage aux victimes des événements du 29 janvier 2017, pour une somme de 298 700 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 30 novembre 2018;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer le contrat d'exécution avec l'artiste.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 19 h 42.

**CV-2019-0085** **Autorisation d'un appel de projets pour l'obtention de subventions à l'aménagement de jardins partagés sur des propriétés non municipales - PA2019-001 (Ra-2103)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser un appel de projets le plus tôt possible pour l'obtention de subventions à l'aménagement de jardins partagés sur des propriétés non municipales, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés et au formulaire d'inscription joints au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0086 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession des contrats adjugés à *Les Produits Municipaux (QC) division de Corix*, à *Réal Huot inc.* (Appel d'offres public 51303) - **AP2019-011** (Ra-2101)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la cession des contrats pour la fourniture de produits de fonte (appel d'offres 51303 - Lots 2 et 3) de *Les Produits Municipaux (QC) division de Corix*, à *Réal Huot inc.*, à compter du 4 février 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0087 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec (locataire) et l'*Université Laval* (locateur), relatif à la location d'espaces situés sur et dans le pavillon *Félix-Antoine-Savard* – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2019-022** (Ra-2101)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion du bail en vertu duquel l'*Université Laval* loue à la Ville de Québec des espaces situés sur et dans le pavillon *Félix-Antoine-Savard* sis au 2325, rue des Bibliothèques, connu et désigné comme étant le lot 2 077 144 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une durée de huit ans, débutant le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminant le 28 février 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel. Conformément à l'article 4.3.F de l'entente de collaboration intervenue entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, aucun loyer ne sera perçu par l'*Université Laval* pour ce bail tant que l'entente de collaboration sera en vigueur;

2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, en tant que représentant de la Ville de Québec, ledit bail.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0088** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la programmation de travaux et son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 - IN2019-001 (Ra-2101)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'engagement à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*, qui s'appliquent à la Ville;
- 2° l'engagement à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- 3° l'approbation du contenu et l'autorisation de l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel, et de tous les autres documents exigés par ce ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre;
- 4° l'engagement à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- 5° l'engagement à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° l'attestation que la programmation des travaux, jointe au sommaire décisionnel, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0089** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le budget pour l'exercice financier 2019 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2019-001 (Ra-2101)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation intégrale du budget 2019 de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC);
- 2° la mise à la disposition de la SOMHAC d'un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2019, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la SOMHAC.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0090** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Royale - Arrondissement de Beauport - [TM2018-232](#) (Ra-2101)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, relativement au retrait du passage pour piétons sur l'avenue Royale, à proximité du *Terminus des Chutes-Montmorency* du *Réseau de transport de la Capitale*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0091** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) (Appel d'offres public 50788) - [AP2018-778](#) (CT-2400045, CT-2400052, CT-2400058) — (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) - Lots 1, 2 et 3, conformément à la demande publique de soumissions 50788 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2026 par les autorités compétentes :

- *Orizon Mobile (Radio-Onde inc.)*, pour le lot 1, pour une somme estimée de 6 158 931,78 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 17 septembre 2018;
- *Bell Mobilité inc.*, pour le lot 2, pour une somme estimée de 2 465 534 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018;

- *Bell Mobilité inc.*, pour le lot 3, pour une somme estimée de 2 034 500 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé de retirer ce sommaire de l'ordre du jour.

Madame la présidente appelle le vote sur la proposition de retrait du sommaire.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 15

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

La demande de retrait du sommaire de l'ordre du jour est rejetée à la majorité.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0092 Cession des contrats de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.* (Dossiers 34246) – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession d'un contrat de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.* (Dossiers 42511) - **AP2018-827** (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver la cession du contrat pour l'entretien de logiciels et de progiciels LUDI (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +) (Dossier 34246), de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.*



Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la cession du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP* (Dossier 42511), de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0093** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente de services professionnels Oracle du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (Dossier 52427) - AP2019-018 (CT-2404887) — (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 55 141,34 \$, excluant les taxes, relatif à l'entente conclue en vertu de la résolution CA-2018-0324 du 5 juillet 2018, concernant l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services professionnels *Oracle* du *Centre de services partagés du Québec*, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0094** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses du Service du développement économique et des grands projets - DE2018-216 (CT-DE2018-216) — (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de l'utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2019 du Service du développement économique et des grands projets;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 222 765 \$, à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de ces dépenses;
- 3° l'appropriation d'une somme maximale de 891 059 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ces dépenses.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0095** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1246 - FN2019-002 (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1246.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0096** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2019-001 (CT-2407995) — (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2019 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec à 6 064 536 \$, soit 3 670 843 \$ pour le programme HLM et 2 393 693 \$ pour le programme de Supplément au loyer;
- 3° l'autorisation, au trésorier, d'effectuer le versement de la contribution-ville 2019 à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, selon les modalités convenues entre ce dernier et l'Office;

4° l'engagement, par la Ville de Québec, à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0097** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1241 - PA2018-174 (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1241;
- 2° l'appropriation d'un montant de 580 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1241. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0098** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244 - PA2019-003 (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption

du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0099** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1250 - [TM2019-013](#) (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1250;
- 2° l'appropriation d'un montant de 330 000 \$, à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1250. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0100** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1249 - [TM2019-016](#) (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1249;
- 2° l'appropriation d'un montant de 858 500 \$, à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1249. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0101** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies UEAT inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le démarrage de l'entreprise - DE2018-236* (CT-DE2018-236) — (Ra-2103)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies UEAT inc.*, relative au versement d'une subvention de 250 000 \$ dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le démarrage de l'entreprise*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13      Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0102** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Nucléom inc., relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Plan de croissance de Nucléom* - DE2018-270 (CT-DE2018-270) — (Ra-2103)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Nucléom inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 800 000 \$ dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Plan de croissance de Nucléom*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 800 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0103** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2019, 2020 et 2021* - DE2018-278 (CT-DE2018-278) — (Ra-2103)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 540 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2019, 2020 et 2021*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 540 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Avis de motion et projet de règlement**

**AM-2019-0104** ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2742, et dépôt du projet de règlement - PA2018-173 (Ra-2102)***

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant divers travaux de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des immeubles et des servitudes requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 370 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2019-0105 Appropriation de 537 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PA2018-173 (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 537 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2742. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0106 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage, R.V.Q. 2745 - PA2019-005 (Ra-2102)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage*, R.V.Q. 2745.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0107 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage, R.V.Q. 2745 - PA2019-005 (Ra-2102)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions portant sur l'affichage, incluant les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation pour une enseigne.

Ces modifications sont décrites dans le projet de Règlement R.V.Q. 2745 déposé à la présente séance.



**AM-2019-0108** *Avis de motion relatif au Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 2749, et dépôt du projet de règlement - FN2019-001 (Ra-2102)*

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais qui relèvent de la compétence du conseil de la ville.

Ce règlement abroge le Règlement R.V.Q. 2585.

Ce règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2019-0109** *Avis de motion relatif au Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2751, et dépôt du projet de règlement - TM2019-014 (Ra-2102)*

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des contributions financières requis aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 7 887 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2019-0110** *Appropriation de 788 700 \$ à même le fonds général de la Ville - TM2019-014 (Ra-2102)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier 788 700 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2751. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0111** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2744 - PA2019-015 (Ra-2103)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc*, R.V.Q. 2744.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14      Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0112** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux potagers, R.V.Q. 2752 - PA2019-009 (Ra-2103)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux potagers*, R.V.Q. 2752.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0113** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux potagers, R.V.Q. 2752 - PA2019-009 (Ra-2103)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin qu'un potager soit dorénavant autorisé n'importe où sur un lot sous réserve du respect de certaines conditions.

## **Adoption des règlements**

---

**CV-2019-0114** *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à la sécurité d'une ouverture d'un bâtiment, R.V.Q. 2502 - PA2018-175 (Ra-2099)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à la sécurité d'une ouverture d'un bâtiment, R.V.Q. 2502.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0115** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2713 - PA2018-185 (Ra-2099)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2713.*

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0116** *Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2734 - DE2018-256 (Ra-2099)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2734.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0117** *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2737 - GI2018-012 (Ra-2099)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2737.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0118** *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2740 - DE2018-282 (Ra-2099)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2019*, R.V.Q. 2740.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 20 h 51.

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

Vincent Dufresne  
Vice-président

SO/id